

RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITÉS DE L'ECRI

couvrant la période du
1er janvier au 31 décembre 2008



Visitez notre site :
www.coe.int/ecri

Secrétariat de l'ECRI
Direction générale des droits de l'Homme et des affaires
juridiques
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 88 41 29 64
Fax : +33 (0)3 88 41 39 87

Strasbourg, mai 2009

Préface	5
Les grandes tendances	7
Activités de l'ECRI en 2008	
1) Approche pays-par-pays	15
2) Travaux sur des thèmes généraux	17
3) Relations avec la société civile	18
4) Autres activités	21
Coopération avec les instances concernées du Conseil de l'Europe et avec les autres organisations internationales	23
Annexes	
- Composition de l'ECRI	27
- Secrétariat de l'ECRI	35
- Réunions tenues par l'ECRI en 2008	37
- Liste des publications	39

Préface

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est un mécanisme qui a été établi par le premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe. La décision de créer l'ECRI est contenue dans la Déclaration de Vienne, adoptée le 9 octobre 1993 par le premier Sommet. Le 13 juin 2002, le Comité des Ministres a adopté un statut autonome pour l'ECRI et a ainsi consolidé son rôle d'instance indépendante de monitoring dans le domaine des droits de l'homme spécialisée dans les questions relatives au racisme et à l'intolérance.

La tâche de l'ECRI est de combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau de la grande Europe et sous l'angle de la protection des Droits de l'Homme. L'action de l'ECRI couvre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la violence, les discriminations et les préjugés auxquels sont confrontés des personnes ou groupes de personnes, notamment au motif de la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique.

Les membres de l'ECRI sont désignés sur la base de leurs connaissances approfondies dans le domaine de la lutte contre l'intolérance. Les membres doivent avoir une autorité morale et une expertise reconnue dans le traitement des questions relatives au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à l'intolérance. Les membres siègent à titre individuel, sont indépendants et impartiaux dans l'exercice de leur mandat, et ne reçoivent aucune instruction de leur gouvernement.

Les activités statutaires de l'ECRI sont : le monitoring pays-par-pays ; les travaux sur des thèmes généraux ; les activités en lien avec la société civile. La stratégie appliquée par l'ECRI pour le renforcement en continu de son action est de procéder étape par étape, à savoir de partir de l'acquis de ses travaux, en l'évaluant, en le consolidant et en l'amplifiant.

Les grandes tendances

1. Chaque année, en introduction à son rapport annuel, l'ECRI souligne, au vu des données rassemblées lors de ses différentes activités, quelques-unes des grandes tendances qui caractérisent le contexte dans lequel elle devra continuer à travailler et renforcer son action à l'avenir. Ces tendances, dont les caractéristiques détaillées et l'ampleur varient d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre, sont suffisamment importantes pour être spécifiquement mentionnées. Pour la plupart, elles résultent de phénomènes qui existent depuis plusieurs années et ont déjà été signalées par l'ECRI. Cependant, la situation demeure inquiétante et l'ECRI souhaite rappeler ces tendances qui sont au centre de ses préoccupations.

2. La situation générale concernant les formes contemporaines de racisme et de discrimination raciale est complexe et inquiétante. Dans toute l'Europe, ces questions sont de plus en plus au cœur des préoccupations politiques et sociales. L'attitude négative de l'opinion publique, qui joue un rôle central dans l'apparition de manifestations de racisme ou d'intolérance dans la société, reste un sujet d'inquiétude pour l'ECRI. Cette attitude est alimentée par certains **médias** et par l'utilisation croissante d'arguments racistes et xénophobes dans le **discours politique**. Des manifestations virulentes de racisme et d'intolérance peuvent être observées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

3. Face à cette situation, et forte de sa riche expérience, l'ECRI préconise de renforcer la **protection juridique** contre les actes racistes et la discrimination fondés sur la race, la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine ethnique ou nationale. Elle se félicite du fait que certains Etats membres continuent d'adopter des dispositions de droit pénal contre les actes racistes et une législation de lutte contre la discrimination, et d'y apporter des améliorations. Ils sont cependant encore nombreux à devoir combler les lacunes de leur législation dans ces domaines. Une fois la législation adoptée, l'expérience montre qu'il est nécessaire de sensibiliser les personnes chargées de la mettre en œuvre, mais également d'informer les victimes potentielles de leurs droits.

4. Les campagnes de formation, d'information et de sensibilisation sont au cœur de toute stratégie visant à promouvoir l'application de la législation nationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. L'ECRI se félicite que des **organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale**, qui jouent un rôle clé à cet égard, soient mis en place dans un nombre croissant de pays. Ces organes sont un atout indéniable grâce à l'influence très positive qu'ils ont dans les pays où ils existent. L'ECRI souligne toute l'importance de créer dans chaque Etat membre un tel organe et de lui accorder l'indépendance et les moyens nécessaires pour fonctionner efficacement.

5. En 2008, l'image négative des musulmans relayée par certains médias est restée l'un des principaux obstacles à leur intégration dans les Etats membres. L'**islamophobie** continue à se manifester par le biais de préjugés et de stéréotypes à l'égard des musulmans, se traduisant au quotidien par des actes de discrimination et d'intolérance à leur encontre. Les gouvernements européens ont pris certaines mesures afin de lutter contre ce phénomène, notamment en créant des Forums pour un dialogue interculturel destinés à encourager une plus grande tolérance à l'égard de la diversité religieuse en Europe. Des efforts supplémentaires sont néanmoins nécessaires afin de sensibiliser le public au fait que les musulmans sont des citoyens à part entière, notamment en supprimant les obstacles juridiques et psychologiques qui, dans certains pays, empêchent toujours les musulmans de pratiquer leur religion, par exemple les obstacles à la construction de mosquées. D'autres initiatives sont par ailleurs indispensables afin d'intégrer les musulmans dans les domaines de l'éducation et de l'emploi où ils restent victimes de discrimination et d'exclusion.

6. En 2008, année qui marque le 70^e anniversaire de la Nuit de cristal, les manifestations d'**antisémitisme** en Europe sont restées un sujet de préoccupation pour l'ECRI. Des actes de vandalisme visant des synagogues et des cimetières juifs, et parfois des agressions physiques continuent de se produire. Le discours antisémite qui, dans de nombreux pays, est alimenté par des partis et responsables politiques, est diffusé de plus en plus largement par le biais de technologies modernes telles qu'Internet. L'ECRI recommande vivement aux Etats membres de poursuivre et de

renforcer leur coopération afin de trouver une solution pour lutter contre l'antisémitisme et d'autres formes d'intolérance sur Internet.

7. En 2008, le phénomène de l'**antitsiganisme** est resté préoccupant. Dans certains Etats membres du Conseil de l'Europe, les Roms et les Gens du voyage sont victimes de formes extrêmes de racisme et de discrimination, qui quelquefois se traduisent par l'organisation de raids ou d'attaques contre leurs campements. L'opinion publique reste ouvertement hostile aux Roms et aux Gens du voyage dans de nombreux pays européens, parfois encouragée par des personnalités politiques qui incitent à la haine raciale envers ces groupes, souvent à des fins électorales. Parallèlement, le public est davantage sensibilisé à la discrimination et à l'exclusion sociale dont les Roms et les Gens du voyage sont victimes dans de nombreux domaines, dont le logement, l'éducation et l'emploi, en partie grâce à la multiplication des campagnes menées par les organisations représentant cette minorité. Les programmes adoptés et exécutés par les Etats membres en faveur des Roms et des Gens du voyage continuent certes d'améliorer la situation à certains égards mais, pour être efficaces, ils doivent être pleinement mis en œuvre et leurs retombées doivent être dûment vérifiées et évaluées.

8. Les citoyens noirs et les Noirs qui émigrent ou demandent l'asile dans des Etats membres du Conseil de l'Europe restent victimes du **racisme anti-Noir**. Ils sont confrontés au racisme et à la discrimination dans différents domaines tels que le logement ou l'emploi, ayant souvent du mal à obtenir un emploi adapté à leurs qualifications. En Europe, de nombreux Noirs continuent à être victimes du profilage racial, d'agressions à motivation raciste ou de brutalité policière. S'il est vrai que le sport est l'un des domaines où les Noirs sont les mieux intégrés et les plus remarqués, de nombreux professionnels et spectateurs noirs restent la cible d'actes de racisme et de discrimination lors de manifestations sportives, tels que des chants et insultes racistes lors de matchs de football. La recommandation de politique générale n° 12 sur la lutte contre le **racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport**, adoptée le 19 décembre 2008 par l'ECRI, sera utile à cet égard. Pour finir, l'élection du Président Obama aux Etats-Unis met en évidence la nécessité de renforcer les efforts des Etats membres pour améliorer la représentation et la participation des Noirs à la vie politique.

9. L'ECRI juge qu'il est nécessaire de connaître les spécificités des différents types de racisme et de les traiter en conséquence. Il existe aujourd'hui différentes formes de racisme en Europe, qui doivent être clairement différenciées les unes des autres, car elles appellent chacune des mesures spécifiques. L'ECRI considère cependant que des actions menées en parallèle, qui ne se rejoignent jamais, comportent un risque de dispersion des efforts. L'ECRI est particulièrement opposée à toute approche qui établirait une hiérarchie des différentes formes de racisme, certaines étant présentées comme plus graves et comme plus préoccupantes que d'autres. Elle pense qu'il est important d'aborder **toutes les formes particulières de racisme** dans le contexte général de la lutte à long terme contre le racisme. Les actions de lutte contre le racisme doivent se renforcer mutuellement. Pour l'ECRI, toute approche fondée sur une rivalité entre victimes du racisme est inacceptable. Son action de lutte contre le racisme et la discrimination doit viser chaque victime particulière et chaque groupe-cible, conformément au principe général de l'égalité de dignité de tous.

10. Les **migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile** sont particulièrement touchés par l'attitude négative de l'opinion publique. S'agissant du thème de l'immigration, le ton du débat politique s'est non seulement considérablement durci, mais tend également à stigmatiser des communautés entières, notamment les personnes issues de l'immigration. Les étrangers sont trop souvent présentés comme les causes de la détérioration des conditions de sécurité, du chômage et de l'augmentation des dépenses publiques. Alors que l'Europe vient d'être frappée par la crise financière et économique fin 2008, l'ECRI souligne qu'en période de crise, il est indispensable que les responsables politiques et les médias s'abstiennent d'entretenir les comportements xénophobes. Cette tendance à la stigmatisation favorise le racisme et la discrimination raciale envers cette partie de la population en Europe.

11. L'ECRI est consciente que l'Etat a le devoir de lutter contre le **terrorisme**. Cependant, elle regrette que cette lutte ait parfois entraîné l'adoption par les autorités de pratiques discriminatoires contre certains groupes minoritaires. Souvent, la lutte contre le terrorisme s'est également traduite par la multiplication des préjugés racistes dans certains médias ou discours politiques, et par un renforcement de la discrimination raciale de la part de la population.

12. L'ECRI sait que la lutte contre la criminalité, y compris contre le terrorisme, est une mission difficile à accomplir pour les autorités, et plus particulièrement pour la **police**. Elle note toutefois encore trop de cas de pratiques discriminatoires envers certains groupes minoritaires de la part des autorités publiques. L'ECRI est particulièrement préoccupée par le **profilage racial** auquel la police continue à se livrer, partout en Europe. Par profilage racial, on entend l'utilisation par la police, sans justification objective ou raisonnable, de motifs tels que la race, la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique dans des activités de surveillance ou d'investigation, par exemple lors de contrôles d'identité dans la rue. L'ECRI note que la police dans les Etats membres du Conseil de l'Europe élabore de plus en plus souvent des outils, tels que des actions de formation et autres, visant à traiter le problème du profilage racial en étroite collaboration avec la société civile, notamment avec des représentants des groupes minoritaires concernés. Elle encourage fortement ce type d'initiatives.

13. La persistance de la **discrimination** dans la vie quotidienne reste un problème majeur. Malgré les avancées sur les plans législatif et politique, la discrimination reste largement répandue dans des domaines importants, tels que l'emploi, l'éducation, le logement et la santé. Entre autres instruments utiles pour lutter efficacement contre la discrimination raciale, l'ECRI préconise depuis longtemps la collecte de **données statistiques** pertinentes ventilées par motif, tel que la nationalité, l'origine nationale ou ethnique, la langue et la religion, afin d'avoir une image plus complète de la situation et de pouvoir adopter et évaluer les politiques antidiscriminatoires sur une base plus rigoureuse. Elle se félicite que la nécessité de telles données statistiques soit de plus en plus reconnue par les Etats membres, dont certains ont commencé à introduire ce type d'outils ou à y réfléchir.

14. Il ne suffit pas de déclarer la discrimination illégale. Il faut également la combattre dans la pratique. Aujourd'hui encore, « l'égalité véritable » est loin d'être une réalité universelle. A cet égard, l'ECRI note le débat en cours sur la nécessité ou non d'introduire des mesures spécifiques en faveur de groupes minoritaires. Elle souligne que l'**action positive**, consistant en des mesures spéciales temporaires, destinées à remédier à des situations d'inégalité et de discrimination de fait, ne constitue en aucun cas une forme de discrimination. L'ECRI est consciente de

.....

l'importance de la question et invite les Etats membres à continuer d'examiner les circonstances dans lesquelles une telle action serait appropriée, la forme qu'elle devrait prendre et les principes qu'il conviendrait d'observer afin que l'action positive contribue à atteindre une égalité véritable.

15. L'**intégration** continue à donner lieu à d'intenses débats et à la mise en place de stratégies générales dans la plupart des Etats membres. L'ECRI salue les actions menées par certains Etats membres en vue d'offrir de réelles possibilités d'intégration à plusieurs groupes, par exemple par l'offre de formations linguistiques gratuites ou d'un prix abordable, ou par des mesures spécifiques destinées à favoriser l'intégration des membres des groupes minoritaires dans le domaine de l'emploi. Elle s'inquiète toutefois du fait que, dans de nombreux pays d'Europe, le débat et les mesures ayant trait à l'intégration continuent à se concentrer quasi exclusivement sur les « lacunes » réelles ou perçues des populations minoritaires, sans tenir compte tant de la contribution économique, sociale et culturelle des groupes minoritaires que du peu d'efforts faits par la population majoritaire afin de les intégrer. A cet égard, l'ECRI souligne que le succès d'une stratégie d'intégration dépend de l'importance que cette stratégie accorde à la lutte contre la discrimination. Une intégration réussie est un processus à double sens, un processus de reconnaissance mutuelle, qui n'a rien à voir avec l'assimilation.

16. Dans plusieurs pays d'Europe, la **jurisprudence** des juridictions nationales connaît des développements importants dans le domaine de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Récemment, certaines juridictions ont rendu des décisions encourageantes en sanctionnant des actes de discrimination raciale, notamment dans le cadre de l'accès à l'emploi, ou aux biens et aux services. Il faut espérer que cette tendance se confirmera et s'élargira, et que les mesures prises à l'encontre des auteurs de tels actes sauront être dissuasives. Depuis quelques années, la **Cour européenne des droits de l'homme** développe une jurisprudence détaillée sur les questions de discrimination raciale, de violences racistes, et de liberté religieuse.

17. L'ECRI a déjà pu se féliciter de l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2005, du **Protocole N° 12 à la Convention européenne des droits de l'homme**, qui interdit d'une manière générale la discrimination. Elle note avec satisfaction que l'Albanie, l'Andorre, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, Chypre, la Finlande, la Géorgie, le Luxembourg, le Monténégro, les Pays-Bas, la Roumanie, Saint-Marin, la Serbie, l'Espagne, l'« ex-République yougoslave de Macédoine » et l'Ukraine sont déjà parties au Protocole. L'ECRI appelle les Etats qui ont signé le Protocole N° 12 à le ratifier au plus tôt (Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, République Tchèque, Estonie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Moldova, Norvège, Portugal, Fédération de Russie, Slovaquie, Slovénie et Turquie). Enfin, elle encourage les Etats qui n'ont pas encore signé, ni ratifié le Protocole N° 12 à le faire rapidement (Bulgarie, Danemark, France, Lituanie, Malte, Monaco, Pologne, Suède, Suisse et Royaume-Uni).

Activités de l'ECRI en 2008

1. Approche pays-par-pays

1. Le premier volet des activités statutaires de l'ECRI est constitué par ses travaux de monitoring pays-par-pays. L'ECRI examine de près la situation dans chacun des Etats membres du Conseil de l'Europe et formule, sur la base de ses analyses spécifiques par pays, des suggestions et propositions pour le traitement des problèmes identifiés en ce qui concerne le racisme et l'intolérance existant dans les pays en question. Le but est d'élaborer des suggestions utiles et bien-fondées pour aider les gouvernements en leur proposant des méthodes d'action concrètes et précises.

2. Les rapports établis par l'ECRI sont d'abord transmis sous forme de projets de textes aux Etats membres concernés et font l'objet d'un bref dialogue confidentiel avec les autorités nationales de ce pays. Le contenu du rapport est revu à la lumière de ce dialogue. Le rapport est ensuite adopté dans sa forme définitive et transmis par l'ECRI au gouvernement de l'Etat membre concerné, par l'intermédiaire du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

3. L'approche pays-par-pays de l'ECRI concerne l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe, sur pied d'égalité. Les rapports du premier cycle ont été achevés à la fin de 1998. De janvier 1999 à fin décembre 2002, l'ECRI a effectué le deuxième cycle de ses travaux pays-par-pays. De janvier 2003 à fin décembre 2007, l'ECRI a effectué le troisième cycle de ses travaux pays-par-pays.

4. Début 2008, l'ECRI a commencé un nouveau cycle de monitoring. Les rapports de monitoring pays-par-pays du quatrième cycle concernent essentiellement la mise en œuvre des principales recommandations formulées à l'intention des gouvernements dans les rapports du troisième cycle. L'ECRI vérifie si ces recommandations ont été mises en œuvre par les autorités et de quelle manière et avec quel degré d'efficacité elles ont été suivies. Elle évalue les politiques menées et analyse les évolutions enregistrées depuis le dernier rapport. La procédure de dialogue confidentiel entre les autorités nationales et l'ECRI a été renforcée pour le quatrième cycle de monitoring. En outre, l'ECRI a introduit un nouveau mécanisme de suivi, en vertu duquel l'ECRI demande aux

Etats membres de fournir, deux ans après la publication d'un rapport, des informations sur l'application de recommandations spécifiques, dont le rapport demandait la mise en œuvre prioritaire.

5. En vue d'obtenir la vision la plus détaillée et complète possible de la situation pour ce qui est des questions liées au racisme et à l'intolérance dans les pays concernés, une visite y est organisée préalablement à l'élaboration des nouveaux rapports sur les pays en question.

6. Ces visites fournissent l'occasion aux Rapporteurs concernés de rencontrer des responsables travaillant dans les différents ministères et administrations publiques nationales concernées par les questions relevant du mandat de l'ECRI. Elles fournissent aussi l'occasion aux Rapporteurs de rencontrer des représentants d'ONG actives sur le terrain ainsi que d'autres partenaires de l'ECRI et toute personne compétente concernant les questions relevant du mandat de l'ECRI.

7. En 2008, l'ECRI a publié les neuf derniers rapports pays-par-pays du troisième cycle. Les rapports de l'ECRI sur l'Andorre, la Lettonie, les Pays Bas et l'Ukraine ont été publiés le 12 février 2008. Les rapports sur le Liechtenstein, Malte, Moldova, Saint-Marin et la Serbie (premier rapport) ont été publiés le 29 avril 2008.

8. La publication des rapports pays-par-pays de l'ECRI est une étape importante dans le développement d'un dialogue continu et actif entre l'ECRI et les autorités des Etats membres en vue d'identifier des solutions pour résoudre les problèmes de racisme et d'intolérance auxquels ces derniers doivent faire face. Les apports des organisations non gouvernementales et d'autres instances ou personnes individuelles actives en ce domaine sont également les bienvenus dans ce processus pour assurer que les travaux de l'ECRI soient aussi constructifs et utiles que possible.

9. L'ECRI attache une grande importance à ce dialogue avec les autorités gouvernementales et instances non-gouvernementales pour le suivi des suggestions contenues dans ses rapports pays-par-pays. Une bonne diffusion des résultats de ses travaux dans les Etats membres fait partie de sa stratégie à cet égard.

10. La plupart des rapports publiés en 2008 ont été traduits dans la ou les langues nationales des pays concernés, et les ONG nationales ont été incitées à organiser une manifestation dans le pays concerné au moment de la publication du rapport pour en faire connaître le contenu. Des dispositions ont été prises pour diffuser les rapports de la manière la plus large possible dans les milieux concernés au niveau national. Un plan de diffusion a été établi pour chaque rapport en concertation avec le membre national concerné de l'ECRI.

11. Pour ce qui est de la couverture médiatique des rapports, un communiqué de presse a été systématiquement diffusé à grande échelle lors de leur publication, et la plupart d'entre eux ont fait l'objet d'articles dans la presse écrite ainsi que d'émissions radiodiffusées.

12. En 2008, l'ECRI a également effectué neuf visites de contact et élaboré les premiers rapports de son quatrième cycle de monitoring pays-par-pays, couvrant les pays suivants : la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, la Norvège, la Slovaquie et la Suisse.

2. Travaux sur des thèmes généraux

Recommandations de politique générale

13. Les Recommandations de politique générale de l'ECRI couvrent les principaux domaines de la lutte contre le racisme et l'intolérance. Elles sont adressées à l'ensemble des Etats membres et fournissent des lignes directrices pour la mise en œuvre de politiques nationales globales.

14. L'ECRI a adopté sa Recommandation de politique générale No. 12, sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport, le 19 décembre 2008. Cette Recommandation de politique générale présente une gamme très vaste de mesures que les gouvernements des Etats membres sont priés d'adopter afin de lutter avec succès contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport. Dans ce texte, l'ECRI demande aux gouvernements des Etats membres de garantir l'égalité des chances dans l'accès au sport pour tous ; de lutter contre toutes les formes de racisme et de discrimination raciale dans le sport et de

former une coalition contre le racisme dans le sport. Pour réaliser ces recommandations, l'ECRI suggère, entre autres, d'assurer qu'une législation adéquate est en place, tant pour lutter contre la discrimination raciale que pour sanctionner les infractions racistes et d'assurer des formations à la police relatives à la manière d'identifier, de traiter et de prévenir les comportements racistes lors des événements sportifs. Cette Recommandation de politique générale souligne le rôle important des autorités locales, des fédérations sportives, des clubs sportifs et des écoles pour garantir la participation des groupes minoritaires dans le domaine du sport. Elle mentionne également le rôle de plusieurs autres acteurs dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport, tels que les athlètes, les entraîneurs, les arbitres, les organisations de supporters, les responsables politiques, les médias et les sponsors. L'ECRI appelle tous ces acteurs à se mettre ensemble et à former une coalition contre le racisme dans le sport.

Déclaration de l'ECRI à l'occasion de l'EURO 2008 « Tous contre le racisme »

15. Le 13 mai 2008, à la veille du championnat de football EURO 2008, l'ECRI a rendu publique une déclaration intitulée « Tous contre le racisme », qui souligne l'importance pour les gouvernements, les organisations sportives et la population dans son ensemble de lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans le football, et qui propose des mesures concrètes à cette fin. L'ECRI a présenté cette déclaration lors d'une conférence de presse à Paris, à laquelle Mme Eva Smith Asmussen, Présidente de l'ECRI, et M. Lilian Thuram, joueur de football international, ont participé.

3. Relations avec la société civile

16. La lutte contre le racisme ne peut être efficace que si l'on arrive à faire passer le message anti-raciste dans la société dans son ensemble. A cet égard, la sensibilisation du grand public ainsi qu'une stratégie de communication adaptée sont essentielles. L'ECRI attache une grande importance à ce troisième volet de ses activités statutaires. En 2002, elle a adopté un Programme d'action destinée à consolider son action dans ce domaine qui consiste, entre autres, à organiser des tables rondes dans les Etats membres et à renforcer la coopération avec les autres partenaires concernés, tels que les ONG, les médias et le secteur Jeunesse.

Organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

17. Les organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale sont des partenaires stratégiques de l'ECRI dans la lutte contre le racisme et l'intolérance. L'ECRI a organisé les 28 et 29 février 2008, à Strasbourg, un séminaire avec les organes nationaux spécialisés sur les liens entre l'intégration et la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

18. Le but de ce séminaire était de faire prendre conscience aux organes nationaux spécialisés des possibilités et des risques présentés par les politiques d'intégration actuelles et de la manière dont ils peuvent influencer ces dernières afin que la non-discrimination y tienne une place centrale. Le séminaire a étudié les principaux concepts et enjeux de l'intégration ainsi que du cadre juridique et politique existant dans ce domaine. Il a également été axé sur l'intégration dans le cadre de politiques spécifiques, notamment l'emploi, l'éducation et la participation à la vie publique et sur la manière dont ces dernières pourraient être favorisées et/ou mises en œuvre par les organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Organisation de tables rondes nationales dans les États membres

19. Les tables rondes nationales de l'ECRI ont pour objectif de contribuer positivement aux débats nationaux dans les États membres sur la question de la lutte contre le racisme et l'intolérance et de faire avancer la réflexion dans les différents milieux concernés au niveau gouvernemental et non-gouvernemental. Ces événements sont également l'occasion d'une sensibilisation du grand public aux problèmes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance.

20. La table ronde de l'ECRI en Lettonie s'est tenue à Riga le 19 mai 2008. Les principaux thèmes discutés ont été : le rapport de l'ECRI sur la Lettonie; construire une société intégrée en Lettonie ; la mise en œuvre de la législation anti-discriminatoire et la réponse aux incidents racistes en Lettonie.

21. La table ronde de l'ECRI en Fédération de Russie s'est tenue à Moscou le 23 septembre 2008. Les principaux thèmes discutés ont été : le rapport de l'ECRI sur la Fédération de Russie; le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance dans le discours politique et public ; la violence raciste en Russie ; le cadre législatif et institutionnel pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale.

Développement d'une stratégie de communication

22. En 2008, l'ECRI a embauché un consultant externe dont la tâche était de rendre son site internet plus attrayant pour le grand public. Une caractéristique importante du nouveau site est l'introduction d'un outil de recherche Hudoc qui permet de faire une recherche dans les rapports pays-par-pays et les recommandations de politique générale de l'ECRI à l'aide de mots-clés.

23. D'autres initiatives de communication et d'information ont continué à être mises en œuvre en 2008. Des communiqués de presse ont été élaborés et distribués à l'occasion de la publication des rapports pays-par-pays de l'ECRI. Une Listserve (électronique) a informé les partenaires privilégiés de l'ECRI des derniers développements concernant ses travaux. Des listes pays-par-pays de journalistes nationaux spécialement intéressés par les travaux de l'ECRI ont été constituées et utilisées lors de la publication des rapports de l'ECRI.

24. Le Secrétariat de l'ECRI a comptabilisé en 2008 un nombre de 211 articles parus dans les médias nationaux sur l'ECRI et sur les résultats de ses travaux. Les revues de presse rassemblant ces articles, constituées par le Secrétariat, ont compté 242 pages au total (par trimestre : 125 pages en mars 2008, 137 pages en juin 2008 et 22 pages en décembre 2008).

4. Autres activités

25. Le 20 juin 2008, l'ECRI a publié une « Déclaration sur les évènements récents affectant des Roms et des immigrés en Italie », adoptée lors de sa 46^e réunion plénière. Cette déclaration a exprimé la profonde préoccupation de l'ECRI, et en accord avec les recommandations contenues dans son troisième rapport sur l'Italie publié le 16 mai 2006, elle en a appelé aux autorités italiennes pour s'assurer qu'à l'égard des Roms et des immigrés, le droit était pleinement respecté et le principe de non-discrimination strictement garanti.

Coopération avec les instances concernées du Conseil de l'Europe et avec les autres organisations internationales

Conseil de l'Europe

1. L'ECRI est tenue régulièrement informée sur les travaux des autres organes du Conseil de l'Europe traitant de questions ayant un lien avec le racisme et l'intolérance. Son Secrétariat fournit également régulièrement des informations sur les travaux de l'ECRI à ces organes.

2. En 2008, l'ECRI a notamment coopéré avec le Commissaire aux Droits de l'Homme et le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection de minorités nationales. L'Assemblée parlementaire et le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sont représentés au sein de l'ECRI et contribuent à ses travaux.

Nations Unies

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)

3. Le Secrétariat du CERD et le Secrétariat de l'ECRI se tiennent mutuellement informés sur les développements importants dans les travaux des instances respectives. Plus particulièrement, l'ECRI prend en compte les recommandations du CERD lors de la préparation de ses rapports pays-par-pays et transmet aussi à celui-ci ses propres rapports concernant les pays spécifiquement examinés lors d'une session du CERD.

Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme (OHCHR)

4. Le Secrétariat de l'ECRI entretient des rapports avec l'unité anti-discrimination du OHCHR. L'ECRI contribue, à travers son propre programme d'activités, à la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'Action adoptés par la Conférence mondiale contre le racisme tenue à Durban en septembre 2001.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

5. Le Secrétariat de l'ECRI et le bureau de liaison du HCR au Conseil de l'Europe se tiennent mutuellement informés sur les développements importants dans les travaux des instances respectives. Plus particulièrement, l'ECRI prend en compte les informations communiquées par le HCR pour la préparation de ses rapports pays-par-pays.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

6. L'ECRI et le Bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme (BIDDH) ont mis en place un mécanisme spécial de coopération bilatérale visant à garantir la complémentarité entre les recommandations faites par l'ECRI et le programme « Tolérance et non-discrimination » du BIDDH. Dans ce contexte, un certain nombre de domaines dans lesquels les activités du programme de travail du BIDDH peuvent favoriser l'application des recommandations par pays de l'ECRI ont été recensés. Il s'agit de la législation, et sa mise en œuvre, de la collecte de données, de la lutte contre l'antisémitisme, de la formation et du soutien de la société civile et de l'éducation interculturelle et interreligieuse.

Union européenne

La Commission européenne

7. Le Secrétariat de l'ECRI entretient des rapports avec l'Unité anti-discrimination, droits sociaux fondamentaux et société civile de la Direction Générale pour l'emploi et les affaires sociales de la Commission européenne. Le Secrétariat de l'ECRI et l'Unité anti-discrimination se tiennent mutuellement informés des développements importants dans leurs travaux et échangent des informations sur les sujets d'intérêt commun.

Agence des droits fondamentaux (FRA)

8. En ce qui concerne la coopération entre l'ECRI et l'Agence de droits fondamentaux (FRA) de L'Union Européenne, une réunion entre la Présidente d'ECRI et le Directeur du FRA et la Présidente de son Conseil d'administration a eu lieu le 18 juin 2008 à Strasbourg. A l'occasion de cette réunion les deux partis ont exprimé leur engagement à continuer la coopération excellente entre ces deux institutions. En conséquence, un membre du Secrétariat de l'ECRI participait à une réunion organisé par le FRA sur le racisme dans le sport et la Présidente de l'ECRI a présidé un des groupes de travail à la Conférence de Droits Fondamentaux organisé par le FRA les 8 - 9 décembre 2008 à Paris.

Annexe I

Composition de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (31 décembre 2008)

Nom	Membre au titre de/du	Date d'expiration du mandat
Monsieur Christian ÅHLUND	la Suède	25 mai 2010
Monsieur Levan ALEXIDZE	la Géorgie	1er janvier 2013
Madame Elena ANDREEVSKA	« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	6 février 2013
Monsieur Mazhar BARI	l'Irlande	8 novembre 2011
Madame Raluca BESTELIU	la Roumanie	1er janvier 2013
Monsieur Abdel Hamid BEYUKI	l'Espagne	1er janvier 2013
Monsieur Sinisa BJEKOVIC	Monténégro	10 décembre 2013
Monsieur Thomas BUCHEL	Liechtenstein	19 mai 2009
Monsieur Tonio ELLUL	Malte	17 novembre 2009
Monsieur Vitaliano ESPOSITO	l'Italie	1er janvier 2013

Nom	Membre au titre de/du	Date d'expiration du mandat
Monsieur Gilberto FELICI	Saint-Marin	12 juin 2013
Monsieur Fernando FERREIRA RAMOS	Portugal	1er janvier 2013
Monsieur Ivan GARVALOV	la Bulgarie	1er janvier 2013
Monsieur Lauri HANNIKAINEN	la Finlande	1er janvier 2013
Monsieur Michael HEAD	Royaume-Uni	1er janvier 2013
Madame Gudrun HOLGERSEN	la Norvège	1er janvier 2013
Madame Vasilika HYSI	l'Albanie	1er janvier 2013
Monsieur Rovshan ISMAYILOV	l'Azerbaïdjan	1er janvier 2013
Monsieur Dalibor JILEK	la République Tchèque	1er janvier 2013
Madame Barbara JOHN	l'Allemagne	1er janvier 2013
Monsieur Jenő KALTENBACH	la Hongrie	1er janvier 2013
Monsieur Stefan KARNER	l'Autriche	1er janvier 2013
Monsieur Vigen KOCHARYAN	l'Arménie	1er janvier 2013

Nom	Membre au titre de/du	Date d'expiration du mandat
Monsieur Baldur KRISTJÁNSSON	l'Islande	1er janvier 2013
Monsieur Gün KUT	la Turquie	1er janvier 2013
Monsieur Marc LEYENBERGER	la France	21 avril 2009
Monsieur Petro MARTINENKO	l'Ukraine	16 juin 2009
Monsieur Arvydas Virgilijus MATULIONIS	la Lituanie	1er janvier 2013
Monsieur Krzysztof MOTYKA	la Pologne	2 mai 2012
Monsieur Nils MUIZNIEKS	la Lettonie	20 avril 2010
Monsieur Mart NUTT	l'Estonie	1er janvier 2013
Monsieur Andreas PASCHALIDES	Chypre	1er janvier 2013
Monsieur Stelios E. PERRAKIS	la Grèce	1er janvier 2013
Monsieur Tibor PICHLER	la Slovaquie	1er janvier 2013
Madame Alenka PUHAR	la Slovénie	1er janvier 2013
Madame Vesna RAKIC-VODINELIC	la Serbie	1er janvier 2013

Nom	Membre au titre de/du	Date d'expiration du mandat
Monsieur Jacint RIBERAYGUA CAELLES	Andorre	27 septembre 2011
Monsieur Albert RODESCH	Luxembourg	12 juillet 2011
Monsieur Jean-Charles SACOTTE	Monaco	7 décembre 2010
Monsieur François SANT'ANGELO	la Belgique	1er janvier 2013
Madame Eva SMITH ASMUSSEN	Danemark	1er janvier 2013
Madame Winnie SORGDRAGER	Pays-Bas	1er janvier 2013
Monsieur Felix STANEVSKIY	la Fédération de Russie	1er janvier 2013
Monsieur Daniel THÜRER	la Suisse	1er janvier 2014
Monsieur Victor VOLCINSCHI	Moldova	18 septembre 2013
Siège vacant	la Bosnie-Herzégovine	
Siège vacant	la Croatie	

Suppléants aux membres de l'ECRI (31 décembre 2008)

Nom	Suppléant au titre de	Date d'expiration du mandat
Monsieur Pedro AGUILERA CORTES	l'Espagne	1er janvier 2013
Madame Doris ANGST	la Suisse	1er janvier 2014
Madame Ylva BRUNE	la Suède	25 mai 2010
Monsieur Patrick CHARLIER	la Belgique	1er janvier 2013
Monsieur Saša GAJIN	la Serbie	7 novembre 2012
Madame Carolina HADJIATHANASIOU	Chypre	1er janvier 2013
Monsieur Konstantin KORKELIA	la Géorgie	1er janvier 2013
Monsieur Sarūnas LIEKIS	la Lituanie	1er janvier 2013
Madame Kristina PARDALOS	Saint-Marin	12 juin 2013
Madame Merja PENTIKAINEN	la Finlande	1er janvier 2013
Monsieur Gerald SCHÖPFER	l'Autriche	1er janvier 2013

Observateurs (31 décembre 2008)

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Monsieur Boriss CILEVIČS
Monsieur Azis POLLOZHANI
Monsieur Zoltán SZABÓ

Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Monsieur Mehboob KHAN

Saint-Siège

Monsieur Jean-Pierre MACHELON

Commission européenne

Monsieur Alvaro OLIVEIRA

Bureau de l'ECRI

(31 décembre 2008)

Madame Eva SMITH ASMUSSEN
Présidente
membre au titre du Danemark

Monsieur Fernando FERREIRA
RAMOS
Vice-Président
membre au titre du Portugal

Monsieur Nils MUIZNIEKS
Vice-Président
membre au titre de la Lettonie

Monsieur Christian ÅHLUND
Membre du Bureau
membre au titre de la Suède

Monsieur Stelios PERRAKIS
Membre du Bureau
membre au titre de la Grèce

Monsieur François SANT'ANGELO
Membre du Bureau
membre au titre de la Belgique

Madame Winnie SORGDRAGER
Membre du Bureau
membre au titre des Pays-Bas

(depuis le 1er janvier 2009)

Madame Eva SMITH ASMUSSEN
Présidente
membre au titre du Danemark

Monsieur Fernando FERREIRA
RAMOS
Vice-Président
membre au titre du Portugal

Monsieur Nils MUIZNIEKS
Vice-Président
membre au titre de la Lettonie

Monsieur Christian ÅHLUND
Membre du Bureau
membre au titre de la Suède

Madame Vasilika HYSI
Membre du Bureau
membre au titre de l'Albanie

Monsieur Stelios PERRAKIS
Membre du Bureau
membre au titre de la Grèce

Monsieur François SANT'ANGELO
Membre du Bureau
membre au titre de la Belgique

Annexe II

Secrétariat de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (31 décembre 2008)

Mme Isil GACHET, Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques, Secrétaire exécutive de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, Conseil de l'Europe, 67075 STRASBOURG CEDEX, France
Tel: +33 (0) 3 88 41 23 48
E-mail: isil.gachet@coe.int

Mme Claudia LAM, Juriste / Lawyer
Tel: +33 (0) 3 88 41 23 49

M. Giancarlo CARDINALE, Juriste / Lawyer
Tel: +33 (0) 3 88 41 39 42

Mme Aline USANASE, Juriste / Lawyer
Tel: +33 (0) 3 88 41 23 17

Mme Sarah BURTON, Juriste / Lawyer
Tel: + 33 (0) 3 90 21 53 72

M. Yves WINISDOERFFER, Juriste / Lawyer
Tel.: +33 (0) 3 88 41 32 98

Mme Heike KLEMPA, Responsable pour les relations extérieures /
Responsible for external relations
Tel: + 33 (0) 3 90 21 51 55

Mme Paula ECK-WALTERS, Documentaliste / Documentalist
Tel: +33 (0) 3 88 41 33 99

Mme Sylvia LEHMANN, Assistante / Assistant
Tel: +33 (0) 3 88 41 29 64

Mme Jennifer POINSOT, Assistante / Assistant
Tel: +33 (0) 3 90 21 53 96

Courriel Secrétariat : combat.racism@coe.int

Fax Secrétariat : 33 (0) 3 88 41 39 87

Annexe III

Réunions tenues par l'ECRI en 2008

Sessions plénières

- 12-14 mars 2008
- 17-20 juin 2008
- 16-19 décembre 2008

Réunions des groupes de travail CBC

- CBC 1 : 7 janvier 2008
- CBC 2 : 1 février 2008
- CBC 3 : 11 juillet 2008
- CBC 4 : 10 juillet 2008
- CBC 5 : 10 juillet 2008
- CBC 6 : 15 février 2008
- CBC 7 : 22 février 2008
- CBC 8 : 11 juillet 2008
- CBC 9 : 10 juillet 2008

Réunions du groupe de travail sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport

- 14 février 2008
- 30 mai 2008
- 14 novembre 2008

Réunions du Bureau

- 11 mars 2008
- 16 juin 2008
- 15 décembre 2008

Réunions du groupe de travail sur les relations avec la société civile

- 27 février 2008
- 16 juin 2008
- 20 octobre 2008
- 15 décembre 2008

Tables-rondes nationales

- Lettonie : 18 mai 2008
- Fédération de Russie : 23 septembre 2008

Séminaire avec des organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale « Liens entre intégration et lutte contre le racisme et la discrimination raciale »

- 28-29 février 2008

Réunions du groupe de travail sur les questions relatives à l'intégration et la non-discrimination

- 13 mai 2008
- 1 septembre 2008

Déclaration de l'ECRI à l'occasion de l'EURO 2008

- 13 mai 2008

Réunion de consultation avec des représentants d'ONG internationales

- 20 octobre 2008

Visites de contact

- | | |
|----------------------|----------------------|
| • Bulgarie | 6-11 avril 2008 |
| • Norvège | 13-18 avril 2008 |
| • Hongrie | 20-25 avril 2008 |
| • Slovaquie | 7-12 septembre 2008 |
| • Suisse | 14-19 septembre 2008 |
| • Allemagne | 21-26 septembre 2008 |
| • Belgique | 21-26 septembre 2008 |
| • Grèce | 21-26 septembre 2008 |
| • République Tchèque | 19-24 octobre 2008 |

Annexe IV

Liste des publications

- ECRI en bref (Strasbourg, novembre 2008)
- Introduction aux travaux de l'ECRI (Strasbourg, novembre 2008)
- L'ECRI et son programme d'activités (Strasbourg, septembre 2005)
- Mesures juridiques visant à combattre le racisme et l'intolérance dans les pays membres du Conseil de l'Europe (Strasbourg, janvier 1998, et versions révisées)
- Lutter contre le racisme et l'intolérance: Une corbeille de « bonnes pratiques » (version révisée, Strasbourg, 2000)
- Exemples de « bonnes pratiques »: Organes spécialisés dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau national (Strasbourg, janvier 2006)
- Exemples de "bonnes pratiques" pour lutter contre le racisme et l'intolérance dans les médias européens (Strasbourg, avril 2000)
- Exemples pratiques de lutte contre le racisme et l'intolérance à l'égard des Roms/Tsiganes (Strasbourg, octobre 2001)
- Instruments juridiques pour lutter contre le racisme sur Internet (Strasbourg, août 2000)
- Compilation des Recommandations de politique générale de l'ECRI (Strasbourg, octobre 2007)
- Recommandation de politique générale n° 1 de l'ECRI: La lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance (Strasbourg, 4 octobre 1996)

- Recommandation de politique générale n° 2 de l'ECRI: Les organes spécialisés dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau national (Strasbourg, 13 juin 1997)
- Recommandation de politique générale n° 3 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes (Strasbourg, 6 mars 1998)
- Recommandation de politique générale n° 4 de l'ECRI : Enquêtes nationales sur l'expérience et la perception de la discrimination et du racisme par les victimes potentielles (Strasbourg, 6 mars 1998)
- Recommandation de politique générale n° 5 de l'ECRI: La lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans (Strasbourg, 27 avril 2000)
- Recommandation de politique générale n° 6 de l'ECRI: La lutte contre la diffusion de matériels racistes, xénophobes et antisémites par l'internet (Strasbourg, 15 décembre 2000)
- Recommandation de politique générale n° 7 de l'ECRI : la législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale (13 décembre 2002)
- Recommandation de politique générale n° 8 de l'ECRI : Lutter contre le racisme tout en combattant le terrorisme (8 juin 2004)
- Recommandation de politique générale n° 9 de l'ECRI : La lutte contre l'antisémitisme (9 septembre 2004)
- Recommandation de politique générale n° 10 de l'ECRI : Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire (21 mars 2007)
- Recommandation de politique générale n° 11 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police (4 octobre 2007)

■ Approche pays par pays de l'ECRI:

→ Premier cycle :

- Volume I (Strasbourg, septembre 1997)
- Volume II (Strasbourg, mars 1998)
- Volume III (Strasbourg, 15 juin 1998)
- Volume IV (Strasbourg, 26 janvier 1999)
- Volume V (Strasbourg, 13 mars 1999)
- Volume VI (Strasbourg, 24 mai 1999)
- Volume VII (Strasbourg, 9 novembre 1999)

→ Deuxième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 3 avril 2001)
- Andorre (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Arménie (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Autriche (Strasbourg, 3 avril 2001)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Belgique (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Bulgarie (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Croatie (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Chypre (Strasbourg, 3 avril 2001)
- République Tchèque (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Danemark (Strasbourg, 3 mars 2001)
- Estonie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Finlande (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- France (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Géorgie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Allemagne (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Grèce (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Hongrie (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Islande (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Irlande (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Italie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Lettonie (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Liechtenstein (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Lituanie (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Luxembourg (Strasbourg, 8 juillet 2003)

- Malte (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Moldova (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Pays-Bas (Strasbourg, 13 novembre 2001)
- Norvège (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Pologne (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Portugal (Strasbourg, 4 novembre 2002)
- Roumanie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Fédération de Russie (Strasbourg, 13 novembre 2001)
- Saint-Marin (Strasbourg, 4 novembre 2003)
- Slovaquie (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Slovénie (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Espagne (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Suède (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Suisse (Strasbourg, 21 mars 2000)
- « L'ex-République yougoslave de Macédoine » (Strasbourg, 3 avril 2001)
- Turquie (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Ukraine (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Compilation des rapports du deuxième cycle (Strasbourg, février 2004)

→ Troisième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Andorre (Strasbourg, 12 février 2008)
- Arménie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Autriche (Strasbourg, 15 février 2005)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Belgique (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Bosnie-Herzégovine (Strasbourg, 15 février 2005)
- Bulgarie (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Croatie (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Chypre (Strasbourg, 16 mai 2006)
- République Tchèque (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Danemark (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Estonie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Finlande (Strasbourg, 24 mai 2007)
- France (Strasbourg, 15 février 2005)
- Géorgie (Strasbourg, 13 février 2007)

- Allemagne (Strasbourg, 8 juin 2004)
 - Grèce (Strasbourg, 8 juin 2004)
 - Hongrie (Strasbourg, 8 juin 2004)
 - Islande (Strasbourg, 13 février 2007)
 - Irlande (Strasbourg, 24 mai 2007)
 - Italie (Strasbourg, 16 mai 2006)
 - Lettonie (Strasbourg, 12 février 2008)
 - Liechtenstein (Strasbourg, 29 avril 2008)
 - Lituanie (Strasbourg, 21 février 2006)
 - Luxembourg (Strasbourg, 16 mai 2006)
 - Malte (Strasbourg, 29 avril 2008)
 - Moldova (Strasbourg, 29 avril 2008)
 - Monaco (Strasbourg, 24 mai 2007)
 - Pays-Bas (Strasbourg, 12 février 2008)
 - Norvège (Strasbourg, 27 janvier 2004)
 - Pologne (Strasbourg, 14 juin 2005)
 - Portugal (Strasbourg, 13 février 2007)
 - Roumanie (Strasbourg, 21 février 2006)
 - Fédération de Russie (Strasbourg, 16 mai 2006)
 - Saint-Marin (Strasbourg, 29 avril 2008)
 - Serbie (Strasbourg, 29 avril 2008)
 - Slovaquie (Strasbourg, 27 janvier 2004)
 - Slovénie (Strasbourg, 13 février 2007)
 - Espagne (Strasbourg, 21 février 2006)
 - Suède (Strasbourg, 14 juin 2005)
 - Suisse (Strasbourg, 27 janvier 2004)
 - « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (Strasbourg, 15 février 2005)
 - Turquie (Strasbourg, 15 février 2005)
 - Ukraine (Strasbourg, 12 février 2008)
 - Royaume-Uni (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Textes des instruments juridiques internationaux en rapport avec les travaux de l'ECRI (Strasbourg, octobre 1999)
 - Activités du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le racisme et l'intolérance (Strasbourg, février 2004)

- Actes du Séminaire « Lutter contre le racisme tout en respectant la liberté d'expression » - 16-17 novembre 2006 (Strasbourg, juillet 2007)
- Statistiques « ethniques » et protection des données dans les pays du Conseil de l'Europe, par Patrick Simon, Institut National d'Etudes Démographiques (Strasbourg, novembre 2007)

